



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 45/22 – APPROBATION D'UNE MODIFICATION DE TARIF DU DROIT DE SCOLARITE 2022/2023 APPLICABLES A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE CONCERNANT LA CHORALE ENFANTS

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la décision de procéder à la réévaluation du tarif de la Chorale des enfants de l'Ecole Municipale de Musique pour l'année 2022/2023,

DECIDE de modifier, à compter du 1^{er} Septembre 2022, le tarif et l'horaire applicables à l'Ecole Municipale de Musique de la chorale enfants.

DECIDE de passer le tarif chorale enfants à 75€ pour une durée de 45mn au lieu de 125€ pour 1h.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 29 août 2022

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 13/09/2022
Et de la publication ou notification le 13/09/2022